

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 31 JANVIER 2024

10- Objet : EMD - TARIFICATION GALA ÉCOLE DE DANSE 2024

N° Ordre : DE-009-2024

Rapporteur : Pascal Boutan, vice-président PEEJ-EMD

Nomenclature : 8-9 Culture

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 janvier à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Bruch, après convocation régulière du Président du 25 janvier 2024, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (43) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS, MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : -

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEUX, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (4) :

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Evelyne CASEROTTO,

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ à M. Didier SOUBIRON

Membres absents excusés (3) :

Barbaste : M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Georges BARBARA

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mme Mélanie SERRE-SOLANO et M. Patrick GOLFIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 43

Votants : 47

Absents : 9

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » :

- Dont représentés : 4

- Dont abstention :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Action sociale d'intérêt communautaire - École de Musique et de Danse déclarée d'intérêt communautaire,

Vu la décision n° DEC-157-2022 en date du 18 novembre 2022 relative à l'acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances pour l'École de Musique et de Danse et Spectacles,

Vu la décision n° DEC-101-2021 en date du 15 juin 2021 relative à la tarification de la participation financière aux spectacles,

Vu l'avis favorable rendu par la commission Petite Enfance Enfance Jeunesse - École de Musique et de Danse du 13 septembre 2023,

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ses activités pédagogiques, l'École de Musique et de Danse Albret Communauté organise des spectacles pour lesquels une participation financière est demandée aux spectateurs.

Un tarif unique a été validé depuis le 15 juin 2021, à savoir :

- 5€ pour les adultes âgés de 18 ans et plus,

- gratuit pour les scolaires jusqu'à 18 ans ainsi que pour les invités.

Or, à l'usage, il est souhaitable de pouvoir établir une tarification spéciale lorsque les frais engagés le justifient, comme c'est le cas pour le Gala de l'École de Danse du 30 juin 2024 dont l'organisation implique des frais supplémentaires tels que l'intervention d'un régisseur éclairagiste et la location d'équipements spécifiques.

Afin de pouvoir adapter le prix du billet d'entrée en fonction du coût du Gala de l'École de Danse 2024, il est proposé d'appliquer la tarification spéciale suivante, au lieu du tarif habituel de 5 € :

- adultes : 8 €

- scolaires jusqu'à 18 ans et invités : gratuit

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité

- **De valider** la tarification suivante à partir de 2024 :
- adultes : 5 €
 - scolaires jusqu'à 18 ans et invités : gratuit
 - Gala de l'École de Danse :
 - adultes : 8 €
 - scolaires jusqu'à 18 ans et invités : gratuit

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : - 2 FEV. 2024